



OBJET :

**Adoption du BP
de l'eau 2026**

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
4 mars 2026

N° 09-2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 11/03/2026

ID : 073-217301175-20260309-20260309_BPEAU-BF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le **neuf mars** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Dorian MAGNIER.

Procurations : Gilles FAVRE à Claude MEILLE
Kelly BERTRAND à Samuel FADDA
Aurélié FERREIRA à Dominique GALERNE.

Secrétaire de séance : Pascale BERTHOLLET.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption des budgets ;
- Vu le compte financier unique 2025 du budget de l'eau M49 ;
- Vu l'instruction M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de l'eau présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	140 990,42€	140 990,42€
Section d'investissement	120 281,55€	120 281,55€
TOTAL	261 271,97€	261 271,97€

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, approuve le budget primitif de l'eau tel que résumé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN



La secrétaire de séance,
Pascale BERTHOLLET